

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame PLUCHON Marie Thérèse, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 9 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 23.

Présents : Mmes ARNOUX L. CORRE W. HOUDAILLE N. PLUCHON MT. RETAILLEAU MC. ROUSSIERE A. SUREAU MO. THOMAZEAU V.
MM. BOINOT F. CAILLEAUD C. CAVOLEAU D. COUTELEAU T. ENON F. GAUTHIER D. GRAVOUIL J. GUÉRIN A. LANDREAU B. MENARD JD. MERLET A.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Caroline BILLAUD a donné pouvoir à Madame Aline ROUSSIERE
Madame Véronique BRIN a donné pouvoir à Madame Ludivine ARNOUX
Monsieur Raphaël GEFFARD a donné pouvoir à Monsieur Bruno LANDREAU

Absente : Mme Aurélie BLAY

En vertu de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme, à l'unanimité, Monsieur Franck ENON comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller est le suivant :

Numéro d'ordre	Objet
DEL-2022-063	SyDEV : Avenant n°1 à la convention n°2021.ECL.0265
DEL-2022-064	Convention de maîtrise d'œuvre avant-projet aménagement de circulation centre-bourg
DEL-2022-065	Adhésion au groupement de commandes pour des travaux de réparation de voirie entre les communes des Landes Génusson, Saint Aubin des Ormeaux, Saint Martin des Tilleuls, Tiffauges (sous réserve) et La Gaubretière.
DEL-2022-066	Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Saint Fulgent (2 élèves scolarisés en classe ULIS) – 2021/2022
DEL-2022-067	Subvention exceptionnelle à l'association Familles Rurales
DEL-2022-068	Décision modificative n°2 du budget principal
DEL-2022-069	Avis du Conseil Municipal sur les ouvertures dominicales 2023
DEL-2022-070	Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2021
DEL-2022-071	Communication des décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le conseil municipal.

Madame le Maire propose de retirer deux points à l'ordre du jour :

DEL-2022-063	SyDEV : Avenant n°1 à la convention n°2021.ECL.0265
DEL-2022-065	Adhésion au groupement de commandes pour des travaux de réparation de voirie entre les communes des Landes Génusson, Saint Aubin des Ormeaux, Saint Martin des Tilleuls, Tiffauges (sous réserve) et La Gaubretière.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le retrait de ces deux points.

1- CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DES AMENAGEMENTS DE CIRCULATION EN CENTRE-BOURG.

Madame le Maire indique que pour faire suite à l'étude de circulation réalisée par le cabinet SCALE, un schéma de circulation provisoire est en cours de définition. La zone impactée ayant été arrêtée, il convient dorénavant d'avancer sur la mise en œuvre des aménagements avant validation définitive du nouveau plan de circulation. Pour ce faire, il est proposé de conventionner avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de la Vendée pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la conception et la faisabilité d'avant-projets.

Madame le Maire précise que la convention est soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique relative à la maîtrise d'œuvre. Elle comprend les prestations suivantes :

Phase conception : l'avant-projet (AVP)

- Phase préparation
- Phase Avant-projet sommaire
- Phase avant-projet définitif

Le montant de la rémunération est de 13 300€ HT, TVA en sus soit 15 960€ TTC

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de maîtrise d'œuvre avec l'Agence de Services aux Collectivités locales de la Vendée dans le cadre des aménagements de circulation en centre-bourg.

Madame le Maire indique que le périmètre de la zone impactée est le suivant :

- *Place Sapinaud/ Place du Marché*
- *Rue de Rangot*
- *Rue du Drillais*
- *Rue du Commandant Sauvageot*
- *Rue du Calvaire*
- *Rue des Bois*
- *Rue des Boutons d'Or*

L'objectif est de valider un schéma de circulation de principe avec des aménagements provisoires qui seront mis en place avant l'été pour une phase test.

Madame le Maire est interpellée pour savoir si une réflexion sera engagée sur le haut du bourg (direction Les Herbiers). Madame le Maire indique qu'une décision de principe a été prise pour l'enfouissement des réseaux sur toute cette zone. En parallèle devra être menée une réflexion sur des aménagements de circulation et donc la réfection de la voirie sur cette zone notamment avec les nouvelles constructions du quartier d'habitation « Les Hauts de la Salette »

2- PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE SAINT FULGENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022.

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande de participation présentée par la commune de Saint Fulgent en date du 20 octobre 2022. Cette demande est relative à l'inscription de deux élèves de la commune en enseignement spécialisé (ULIS) à l'école publique de Saint Fulgent pour l'année scolaire 2021/2022.

Conformément au régime de droit commun : la participation de la commune de résidence est obligatoire lorsqu'elle n'offre pas de capacité d'accueil en ULIS,

Le montant demandé par la commune de Saint Fulgent est de 681,21€ par élève soit 1 362,42€ pour les 2 élèves scolarisés sur la période 2021-2022.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Saint Fulgent pour l'année scolaire 2021/2022.

- dit que les crédits seront inscrits à l'article 6558 du budget primitif 2022.

3- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Familles Rurales a demandé une subvention exceptionnelle de 27 085€ afin de couvrir une situation déficitaire en cette fin d'année 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 27 085€ à l'association Familles Rurales.

Madame le Maire indique que l'association Familles Rurales a été rencontrée et que cette situation est en partie due à une augmentation des coûts d'énergie et des coûts matières mais également à une évolution de la convention collective qui entraîne des augmentations des coûts de personnel. Il est précisé qu'une augmentation des tarifs sera également appliquée en janvier 2023.

4- DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire précise qu'il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de modifier le budget de la façon suivante (vote au niveau du chapitre pour les deux sections) :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Augmentation ou diminution de crédits	Chap.	Libellé	Augmentation ou diminution de crédits
Dépenses Réelles			Recettes Réelles		
			73	Impôts et taxes	0,00 €
011	Charges à caractère général	16 500,00 €	74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
12	Charges de personnel et assimilés	-27 100,00 €	75	Autres produits de gestion courante	17 650,00 €
65	Autres charges de gestion courante	27 100,00 €	77	Produits exceptionnels	-1 150,00 €
Dépenses d'ordres			Recettes d'Ordres		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-12 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-12 000,00 €
TOTAL			TOTAL		
4 500,00 €			4 500,00 €		
Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Augmentation ou diminution de crédits	Chap.	Libellé	Augmentation ou diminution de crédits
Dépenses d'équipements non individualisées			Recettes d'équipement		
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	
Opérations d'équipements			Subventions d'investissement		
59	Restructuration de la salle polyvalente	0,00 €	13	Subventions d'investissement	
95	Travaux de voirie rue de la Garenne	0,00 €			
Dépenses financières			Recettes financières		
020	Dépenses imprévues	0,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-12 000,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 12 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	5 448,00 €	041	Opérations patrimoniales	5 448,00 €
TOTAL			TOTAL		
-6 552,00 €			-6 552,00 €		

5- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES OUVERTURES DOMINICALES 2023

Madame le Maire indique qu'elle a reçu un courrier de l'entreprise Rautureau Apple Shoes en date du 24 novembre 2022, sollicitant l'ouverture exceptionnelle de son magasin en 2023 sur les dimanches suivants :

- 15 janvier 2023
- 22 janvier 2023
- 23 avril 2023
- 30 avril 2023
- 2 juillet 2023
- 9 juillet 2023
- 22 octobre 2023
- 29 octobre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par Madame le Maire.

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise l'ouverture du magasin Rautureau Apple Shoes selon les dates indiquées dans le courrier de demande (à savoir 10 dimanches en 2023).

6- RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2021

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) au titre de l'assainissement collectif pour l'année 2021, adopté par le Conseil Communautaire du Pays de Mortagne en séance du 9 novembre 2022. Il est précisé que chacun des conseillers municipaux a été destinataire de ce rapport avec la notice du conseil municipal.

Le RPQS expose les caractéristiques du service. Il précise les indicateurs techniques, financiers et de performance.

Il doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il est mis à la disposition du public et mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, à l'unanimité, Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2021.

7- COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Date	Numéro	Objet	Tiers	Montant T.T.C.
08/11/2022		Pompage et nettoyage décanteur dégraisseur - Restaurant scolaire, salle de Landebaudière et séparateur EP pour le Périscopolaire.	AA DURAND VIDANGE SARL (49300)	1 296,00 €
01/12/2022		Marquage au sol	ESVIA VENDEE (85170)	1 941,76 €
01/12/2022		Fournitures diverses (panneaux signalétiques, fourreaux).	LACROIX (44801)	1 419,05 €
01/12/2022		Fournitures de plots solaires et balises J4 autorelevables 400x400.	ESVIA VENDEE (85170)	2 521,44 €
01/12/2022		Fourniture passage de câbles - Centre-bourg.	NADIA SIGNALISATION (49307)	1 690,20 €
01/12/2022		Acquisition de 20 tables - Salle familiale.	EQUIP'CITÉ (78360)	3 542,23 €
01/12/2022		Remplacement du glycol sur la production d'ECS solaire - Restaurant scolaire.	FAUCHET (85130)	4 365,48 €
01/12/2022		Remplacement du préparateur d'eau chaude sanitaire - Restaurant scolaire.	FAUCHET (85130)	13 064,14 €
02/12/2022	DEC-2022-053	Renonciation à préempter la parcelle ZX 70		
02/12/2022	DEC-2022-054	Renonciation à préempter la parcelle A 970		
05/12/2022	DEC-2022-055	Renonciation à préempter la parcelle A 455		
05/12/2022	DEC-2022-056	Acceptation d'une indemnité au titre du sinistre déclaré le 23 avril 2022.		
06/12/2022		Nettoyage, suppression d'arbres, déboisement et taille de branches - Lotissements.	EURL LE MOAL ELAGAGE (85390)	2 772,00 €
06/12/2022		Remplacement porte de service - Logements 8 rue du Calvaire.	AJ MENUISERIE (85130)	1 258,74 €
06/12/2022		Remplacement porte-fenêtre - Logement 6 rue du Calvaire.	AJ MENUISERIE (85130)	1 571,87 €
06/12/2022		Remplacement fenêtres - Logement 6 rue du Calvaire.	AJ MENUISERIE (85130)	2 750,95 €
07/12/2022	DEC-2022-057	Renonciation à préempter les parcelles A 2334 et A 3055		
12/12/2022		Remplacement enrouleur électrique, stop chute... - Buts de basket salle de sports (annule et remplace le devis signé le 04/10/2022).	MARTY SPORTS (49370)	6 465,61 €
13/12/2022		Changement ouverture en aluminium - Salle de musique.	HOOSE (85130)	7 352,40 €
14/12/2022		Abattage par démontage de 14 gros sujets sans évacuation de bois et de branches - Parc de Landebaudière.	BOCASEVRE ENVIRONNEMENT (85700)	2 064,00 €
14/12/2022		Acquisition de 3 chaises de bureau - Mairie	VERRIER MAJUSCULE (85500)	1 514,68 €
09/12/2022	DEC-2022-058	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le désamiantage, la dépollution et la déconstruction des bâtiments de la cavac, en vue de l'aménagement du quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette"		
15/12/2022	DEC-2022-059	Renouvellement de la concession n°569 dans le cimetière communal.		

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h35

QUESTIONS DIVERSES

- Informations sur les travaux et projets en cours

- Calendrier des conseils :

-

Dates des conseils 1^{er} semestre 2023 :

- 12 janvier
- 23 février
- 23 mars

- 13 avril
- 25 mai
- 29 juin

- Cérémonie des Vœux du Maire : dimanche 15 janvier 2023 à 11h à la salle polyvalente de Landebaudière.

- Dimanche 18 décembre 2022 à 16h : Retransmission de la finale de la coupe du monde de foot par le GSM à la salle polyvalente de Landebaudière.

- Parc de Landebaudière : présentation de la réflexion sur la préservation du Parc (abattage sujets sensibles et nouvelles plantations).

Le Maire,
Marie Thérèse PLUCHON



Le Secrétaire,
Franck ENON

